



## Erreur de gestion et rappels de charge

Par **Clotaire**, le **26/03/2014** à **19:24**

Bonjour,

Notre syndic professionnel a fait de grosses erreurs de gestion qui ont créées l'illusion de comptes créditeurs (oublis de certaines factures de travaux et comptes travaux non-isolés). De ce fait, nous recevions des appels de charges où on nous annonçait comme étant créditeurs et du coup ne payions pas nos charges. Le syndic nous a annoncé son erreur de gestion et nous a demandé une AG extraordinaire pour régulariser les comptes. Pendant cette AGE, le syndic a annoncé oralement (mais bien sûr pas à l'écrit) les régularisations que chacun aller devoir payer. Pour moi, on m'a annoncé 2000€, j'ai donc voté pour la régularisation. Or, je reçois une facture de 7000€ ! Nous avons tous eu le même type de surprise et avons tous écrit au syndic qui n'a pas répondu.

Quels sont nos recours vis à vis de ce syndic malhonnête ?

Merci d'avance de vos conseils

Par **HOODIA**, le **29/03/2014** à **08:31**

Avez vous approuver les comptes lors de l'AG précédente ?

QUE FAIT VOTRE CONSEIL SYNDICAL ,pourquoi il ne remplit pas sa fonction?

Vous avez voté une régularisation des comptes ,et vous voudriez faire une action !...

Par **pieton78**, le **29/03/2014** à **10:33**

Bonjour,

Avez-vous donné quitus au syndic lors des A-G?

Combien de lots dans votre copro?

Vous pouvez faire faire un contrôle des comptes par un professionnel spécialisé en comptabilité de copropriété.

Vous pouvez adhérer à une association de copropriétaires.

ARC; ANCC; CLCV etc

Vous devez pouvoir payer en 10 ans (à vérifier)